



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Présidence

Monsieur Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Fringeli rappelle que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit. Il est demandé aux participants de s'annoncer et de parler au moyen du micro.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°48 du 29 novembre 2024, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Trois personnes ne disposent pas du droit de vote, il s'agit de Madame Sandy Uldry, administratrice des finances, Madame Catarina Monteiro-Pissarra ingénieure auprès du bureau CSD et Monsieur Xavier Schaller, journaliste à La Gruyère.

Scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Madame Cristina Beaud et Monsieur Samuel Geinoz.

Participants

75 participants, dont 3 personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 72 votants.

Excusés

Sont excusés Madame et Monsieur Gilberte et Pierre Portner, Messieurs Guy Grangier, Pierre Mosur, Vladimir Sigris et Robert Verschuur.

Election et entrées en fonction

Au nom du Conseil communal, Boris Fringeli remercie les nombreux citoyens ayant participé à l'élection de Madame Karine Beaud-Ropraz d'Albeuve et Monsieur François Both de Lessoc qui ont pris leurs fonctions en septembre. Félicitations à eux, beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans cette nouvelle fonction.

Ordre du jour

M. Fringeli fait la lecture du tractanda.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024

2. Budget 2025

2.1 Présentation générale du budget

2.2 Planification financière

2.3 Budget du compte de résultats

2.4 Budget du compte des investissements

25.01 Liaison piétonne Lessoc-Gare – CHF 330'000.-

25.02 Approvisionnement eau potable L'Etang – CHF 133'000.-

25.03 Correction trajet des conduites Comba d'Avau – CHF 170'000.-

25.04 Remplacement véhicule édilitaire – CHF 73'000.-

25.05 Zone sportive de Neirivue – CHF 50'000.-

2.5 Préavis de la Commission financière

2.6 Vote des investissements selon liste point 2.4

2.7 Vote du budget du compte de résultats

3. Nominations commissions

3.1 Commission financière

3.2 Commission d'urbanisme

3.3 Commission de naturalisation

4. Divers

4.1 Point de situation sur la vente des parcelles et bâtiments communaux

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

M. Fringeli remarque avec satisfaction qu'un citoyen a demandé avec raison que son propos soit retransmis de manière plus fidèle, ce qui a été pris en compte. Le syndic demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024 par :

Oui : 67

Non : 0

Abstention : 4

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice du procès-verbal, Madame Laura Barthe.

2. Budget 2025

En préambule, Boris Fringeli rappelle que la commune n'a jamais été riche. Les charges liées évoluant de manière exponentielle, nous devons désormais faire face à de nombreuses années de vaches maigres. Une augmentation annuelle constante de 10% fait doubler les charges en moins de 8 ans et même tripler en moins de 12 ans. Même les communes historiquement nanties commencent à tirer dangereusement la langue. Comme constaté à la lecture du compte de résultat, le déficit dépasse les CHF 600'000 non sans avoir rogné partout où cela était possible.

Boris Fringeli laisse la parole à Marc Beaud, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du budget 2025.

Marc Beaud fait part de changements communiqués par le Service des communes sur la procédure à suivre lors du vote du budget.

La procédure budgétaire, respectivement l'ordre de présentation en assemblée communale, est modifié. Ces changements font suite à des difficultés rencontrées par certaines communes du canton pour l'approbation de leur budget.

En plus d'une modification de l'ordre des points, la possibilité de déposer des amendements est introduite.

En effet, en cas de refus de l'un ou de l'autre élément, le budget de résultats doit pouvoir être corrigé afin d'éviter que le budget ne soit refusé dans son intégralité et bloquer les dépenses communales.

Il en va de même pour le budget des investissements. Pour ces raisons, le Service des communes fixe, par voie d'instruction, la procédure à suivre.

Cette procédure est légèrement différente de ce qui s'est pratiqué par le passé. Nous débuterons donc par la présentation générale du budget qui permet de comprendre les intentions globales du Conseil communal.

Ensuite ce sera la présentation de la planification financière. Cette dernière, qui n'est pas votée, est communiquée à titre informatif et doit permettre d'avoir une meilleure compréhension du budget 2025. Viendra la présentation du budget du compte de résultats, les investissements, le préavis de la Commission financière et finalement le vote en bloc du budget 2025.

Les investissements sont votés séparément avec à chaque fois le préavis de la commission financière avant le vote du budget global.

Lors de la présentation détaillée du budget du compte de fonctionnement et d'investissements, les membres de l'assemblée communale peuvent déposer des amendements.

Un amendement est une proposition motivée du législatif visant à modifier une proposition de l'exécutif. Il s'agit de proposer une modification d'un ou plusieurs postes du budget de fonctionnement et/ou du budget des investissements.

Ce n'est pas possible de déposer un amendement sur une dépense liée. Ces charges sont imposées à la commune et il est de la responsabilité du Conseil communal de les valider.

Pour le budget du compte de résultat, les éventuels amendements se déposent après chaque chapitre, à la suite des questions.

A la fin de la présentation du budget du compte de résultat et s'il y a un ou plusieurs amendements déposés, il y aura alors une interruption du débat. Le conseil communal se réunira pour discuter des amendements ; la commission financière fera de même.

Ensuite, le conseil communal donne son appréciation de l'amendement, la commission financière aussi. La vérification du maintien de l'amendement est faite par M. Le Syndic qui demande le maintien ou non de l'amendement par la personne qui l'a déposé.

Pour un amendement maintenu, la proposition du Conseil communal est soumise au vote en premier. Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions ne sont plus soumises à l'assemblée.

Lorsque la proposition du conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on vote selon la même procédure : d'abord sur la proposition de la Commission financière et, le cas échéant, sur les autres propositions.

Si aucune proposition n'obtient la majorité, le budget est refusé. Selon l'alinéa 4, la Commune ne dispose pas de règlement à ce sujet.

Pour le budget du compte des investissements la procédure est identique. Les éventuels amendements se déposent à la suite de la présentation de l'investissement, après les questions.

Le service des Communes rappelle le principe prévalant pour l'établissement du budget, soit l'équilibre budgétaire. C'est-à-dire que le Conseil communal doit présenter un budget de fonctionnement sans excédent de charge. Ce n'est pas le cas cette année.

L'article 20 de la Loi sur les finances communales précise ce cas. L'alinéa 3 explique que l'excédent de charges est admis uniquement si le capital propre non affecté permet de l'absorber. En résumé, l'excédent de charge est acceptable si la fortune de la Commune couvre le déficit. Le capital non affecté de la Commune au 31.12.2023 se monte à CHF 8'700'000.

2.1 Présentation générale du budget

Le budget 2025 est déficitaire de CHF 625'681.60, ce qui représente 7.4% du total des charges de CHF 8'477'352 une fois les imputations internes déduites.

Il se détériore de CHF 238'537 par rapport au budget 2024.

Le budget 2025 se compose principalement des charges nécessaires au fonctionnement de notre Commune et des charges liées. Aucune dépense exceptionnelle n'est prévue dans le budget de fonctionnement. Le Conseil communal s'est efforcé de limiter au maximum les charges en se concentrant sur les projets en cours.

A l'identique de 2024, 2025 est une année de transition. Au niveau des bâtiments scolaires, la nouvelle école de Neirivue sera mise en service en janvier ; les charges d'exploitation ont été évaluées à CHF 125'000. Les anciennes écoles en cours de vente comptent des charges d'exploitation réduites à CHF 60'000.

Au niveau des revenus, 2025 est au bénéfice d'une légère augmentation de 1.6% par rapport au budget 2024. Les comptes 2023 avaient bénéficié d'un apport exceptionnel de plus de CHF 400'000 lié à la dissolution du fond de réserve pour les abris PC.

Au niveau des charges par dicastères, la formation est le poste le plus important. Il s'agit aussi du poste avec la plus grande augmentation. Les postes constitués de charges liées augmentent aussi (santé et prévoyance sociale).

Les chapitres 0, 3 et de 6 à 9, où le Conseil communal a le plus de marge de manœuvre, diminuent. C'est la preuve du grand effort de priorisation et de retenus effectués par le Conseil communal dans l'élaboration du budget.

A la vue des charges par nature, on constate que les charges liées représentent la plus grande partie : 54% du total des charges sans les imputations internes.

La baisse des coûts énergétiques, principalement la baisse des tarifs de l'électricité, permet de diminuer de plus de CHF 5'000 les charges de biens et services.

Les charges financières sont aussi en baisse. La baisse des taux d'intérêts permet de réduire les frais financiers de CHF 68'000 par rapport au prévision budgétaire de 2024. Le financement de la nouvelle école de Neirivue est construit ainsi :

- une première tranche de CHF 4'000'000 consolidée à 1.53% en octobre 2023, pour 5 ans
- une deuxième tranche de CHF 4'500'000 consolidée à 1.20% en octobre 2024, pour 5 ans
- dernière tranche consolidée à 1.26% sur 10 ans

Les investissements 25.01 et 25.05 augmentent le service à la population et la qualité de l'offre. Pour les 25.02 et 25.03 ces derniers sont obligatoires et nécessaires pour le réseau d'eau. Pour le 25.04, il s'agit de remplacer le véhicule édilitaire actuel vieux de 15 ans.

2.2 Planification financière

	Comptes	Comptes	Budget	Budget	Planif	Planif	Planif	Planif	Planif	
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
3	Charges	8'468'605	8'543'332	8'537'256	8'775'793	9'610'451	9'792'446	9'985'989	10'184'582	10'394'253
4	Revenus	9'096'392	8'966'620	8'017'058	8'150'111	8'261'615	8'380'695	8'507'710	8'644'737	8'789'443
	Résultat	627'788	423'288	-520'198	-625'682	-1'348'836	-1'411'751	-1'478'279	-1'539'845	-1'604'810

Impôt Personnes Physiques	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	3'523'857	3'541'536	3'898'500	3'820'000	3'847'275	3'876'063	3'905'989	3'937'157	3'969'680

Coefficient d'impôt d'équilibre (actuel = 97)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	80	85	110	113	131	132	134	135	136

La planification financière est un élément d'aide à la compréhension du budget communal qui apporte une tendance sur l'évolution des finances communales.

Le résultat se dégrade d'environ 1'000'000 de francs avec un déficit planifié de 1.6 mio en 2030 en raison des éléments suivants :

L'amortissement de l'école de Neirivue dès 2026 se traduit par une augmentation des charges de CHF 554'000, ce à quoi s'ajoute une augmentation des charges liées de CHF 137'000, représentant une augmentation de 3%. Les revenus d'impôts augmentent de 3% ce qui diminue un peu l'augmentation du déficit pour 2026.

Pour arriver en 2030, les taux annoncés précédemment sont appliqués linéairement, 3% sur l'ensemble des charges et les charges liées. Ce taux est réaliste car des investissements conséquents sont en cours dans le district, notamment les 4 EMS à construire d'ici 2030, projets à 136 millions sans le renchérissement, ou encore le centre sportif de la Gruyère pour 63 millions. Les charges des différentes associations intercommunales augmentent d'années en années notamment les charges salariales et informatiques. Pour le personnel communal, l'augmentation de la charge est considérée à 1% annuellement.

Du côté des revenus, il est considéré 3% d'augmentation sur les impôts des personnes physiques. Malheureusement l'impôt sur les entreprises est anecdotique avec quelques CHF 20'000 par an.

Cette planification financière est une tendance qui permet de calculer un coefficient d'impôt d'équilibre, c'est-à-dire le taux d'impôt théorique qui permettrait de respecter la loi et le principe de l'équilibre financier. Il en résulte un taux de 1.36 en 2030.

Aucune augmentation de l'impôt n'est incluse dans le budget 2025 ; le taux reste à 0.97.

L'assemblée communale décide jusqu'à un taux de 1,0. Au-dessus, c'est le Conseil d'Etat qui peut exceptionnellement autoriser une commune à augmenter jusqu'à une limite légale de 1.25%. Une augmentation de 3 points, de 0.97 à 1, donnerait CHF 100'000 de revenus supplémentaires.

Cette planification a été réalisée en collaboration avec un expert externe mandaté pour un audit financier.

Pour éviter d'en arriver là, il sera nécessaire de poursuivre une politique budgétaire rigoureuse et introduire de nouvelles mesures. Ces mesures d'économie sont en cours d'élaboration. Ce lundi, le Conseil communal a donné son accord de principe au lancement d'un projet baptisé « Finances 2030 » qui consiste à tout mettre en œuvre pour tenter de limiter une hausse d'impôts. Un groupe de travail sera constitué début 2025.

La première phase de ce projet vise à récolter toutes les idées susceptibles de faire diminuer les charges et/ou augmenter nos revenus. Tous les citoyens intéressés à intégrer ce groupe de travail ou faire part d'idées peuvent s'adresser à Marc Beaud.

La deuxième phase visera à étudier et trier ces idées. Les plus pertinentes seront concrétisées. L'assemblée communale demeure souveraine pour toutes les décisions importantes.

La troisième phase consistera en la mise en œuvre des mesures échelonnées sur les prochaines années.

Du côté du district, les politiques sont au fait de cette situation. Comme lu dans la presse, suite à l'échec du vote sur la poursuite du travail en vue d'une Commune unique en Gruyère, la conférence des Syndics a créé deux groupes de travail : un sur la gouvernance et l'autre sur les finances. Le thème des charges financières des communes est central. Le Conseil communal de Bulle a d'ailleurs introduit dans son budget 2025 une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques, les personnes morales et une augmentation de la contribution immobilière.

Cristina Beaud souhaite savoir si on connaît l'impact financier pour la commune des investissements pour les homes et le centre sportif et à partir de quand ils sont inclus dans la planification financière. Marc Beaud confirme que la part des EMS est incluse dans les 3% d'augmentation dès 2025. La commune ne connaît pas les détails pour chaque association communale puisque plusieurs n'ont pas établi de planification financière.

2.3 Budget du compte de résultats

Seuls les postes avec des différences majeures et les nouveautés sont présentés.

0. Administration générale

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux.

Il reste relativement stable malgré l'augmentation de la maintenance informatique pour CHF 5'401 et l'augmentation du traitement du Conseil communal pour CHF 22'300.

Concernant l'augmentation du traitement du Conseil communal, le tarif horaire passe de CHF 30 à CHF 40. Seules les séances officielles et les heures passées pour les tâches opérationnelles de la Commune sont rémunérées. Les heures de préparation ne sont pas comptées et les heures de la séance hebdomadaire du Conseil communal sont comprises dans le forfait de base. Le tarif horaire des différentes commissions est aussi augmenté à CHF 40.

Par cette augmentation, le Conseil communal prend en compte une certaine inflation. La fonction de Conseiller communal n'est pas attrayante du point de vue de la rémunération mais cela ne doit pas détériorer la motivation à s'investir pour la Commune.

1. Ordre et sécurité publique, défense

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

Pour rappel, les comptes 2023 présentaient un effet positif exceptionnel grâce à la dissolution du fond de réserve de la protection civile.

2. Formation

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

L'augmentation de la participation aux écoles de musique s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves.

Les charges d'exploitation de la nouvelle école sont projetées à CHF 124'000 pour la première année. Il faudra plusieurs exercices pour avoir une vision précise de ces coûts.

Pour les anciennes écoles mises en vente, il y a une réduction importante de CHF 120'000 sur les frais d'exploitation. Encore CHF 63'000 sont prévus pour l'exploitation des bâtiments en vente en 2025.

Un montant de CHF 20'000 est prévu pour l'aménagement de l'ancienne Poste à Montbovon pour créer un environnement adapté aux répétitions de la fanfare.

La position des charges du cercle scolaire augmente fortement cette année en raison principalement de l'acquisition de matériel informatique pour un total de CHF 150'000 dont CHF 60'000 à la charge de la commune.

Les transports scolaires augmentent en 2025. Pour expliquer cela, Marc Beaud laisse la parole à Monsieur le Syndic.

	Comptes	Comptes	Budget	Budget	Planif	Planif	Planif
Année scolaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024 -2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Bus	245'350	248'960	253'185				
Bus août-décembre 24				126'077			
Abonnement train 5-8H août-décembre 24				51'665			
Abonnement train					90'000	90'000	90'000
Navettes Lessoc Janvier-Juillet 25				40'000			
Navettes Lessoc Août-Décembre 25					40'000		
Surveillance trains				60'000	60'000	60'000	60'000
Total	245'350	248'960	253'185	277'742	190'000	150'000	150'000
Année fiscale (budget)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Environ CHF 300'000 de frais pour 2024 (pas encore de chiffres définitifs). Les budgets sont faits par année scolaire, soit d'août à juillet. En 2024-2025 les frais sont encore très élevés. En 2025-2026 les frais sont importants en raison d'un montant de CHF 80'000 pour la navette Lessoc village-gare jusqu'à la réalisation du trottoir, pour autant que ce dernier soit validé dans les investissements ce soir. Une stabilisation est constatée dès la réalisation du chemin piétonnier à CHF 150'000/an en lieu et place des CHF 300'000/an actuels.

Philippe Marchon demande si un geste commercial a déjà été demandé aux TPF car les prix pratiqués lui semblent surfaits. Boris Fringeli confirme que les prestations sont en ordre et les prix ne sont pas surfaits. Les véhicules sont plus gros et plus lourds, les normes de plus en plus sévères. Pour Lessoc, un grand bus ne pourrait pas tourner autour de la fontaine. Les abonnements vont coûter CHF 90'000, y compris ceux des patrouilleurs scolaires. Chaque abonnement est payé sans rabais. Au final, les transports coûteront la moitié moins que le prix actuel pour un service de bus, mais le quart du prix pour un service de bus avec une seule école à Neirivue.

Yvan Fragnière relève qu'il est indiqué CHF 245'000 et non CHF 300'000. Boris Fringeli précise que nous sommes à cheval sur deux années. En 2024 il faut ajouter les transports entre Neirivue et Villars-sous-Mont pour la classe d'école enfantine avec des élèves de Neirivue. La commune partage ces frais avec Bas-Intyamon.

Raphaël Beaud demande si le montant de CHF 150'000 compte les élèves qui se rendent à Villars-sous-Mont. Boris Fringeli confirme que ce ne sera plus le cas puisqu'ils viendront à Neirivue.

Joël Rey demande si les enfants de Bas-Intyamon rejoignent Neirivue en train. Malheureusement cela n'est pas possible en raison de l'horaire du train. Ils viennent donc en bus dont une part est payée par la commune et prévue dans les montants affichés.

Serge Ramel relève que TPF n'est pas la seule entreprise pour les transports en bus. Est-ce que la ligne de Lessoc pourrait faire l'objet d'une étude en cas de refus du trottoir ? Boris Fringeli confirme qu'il serait possible de comparer les prix avec d'autres sociétés.

Pascal Nicoud souhaite savoir si la commune a fait une demande formelle de rabais voire de gratuité aux TPF. Boris Fringeli confirme que cela a été fait. L'offre des TPF va en s'améliorant d'année en année. Il y a maintenant des trains supplémentaires pour correspondre aux horaires d'école ainsi qu'une navette qui rejoint Allières sans changement. La ligne Bulle-Montbovon était menacée avec une couverture de 16%. En dessous de 20%, la Confédération ne soutient plus ces lignes. Lors d'une rencontre avec la direction générale des TPF mardi dernier, il a été confirmé une cadence à la demi-heure sur l'Intyamon en 2027.

Joël Rey rappelle qu'il est connu de longue date que les TPF envisagent d'injecter des millions sur la ligne de l'Intyamon. Mentionner l'abandon de certaines gares lui semble donc être une forme de chantage des TPF. Le prix des abonnements est très élevé : CHF 540/enfant pour les élèves d'Allières et Les Sciernes et CHF 460/enfant pour les autres. Les enfants de moins de 6 ans disposent de la gratuité. Joël Rey estime qu'un effort des TPF est possible et serait bienvenu.

Eric Pythoud souhaite savoir à quoi correspondent les frais de CHF 60'000 pour la surveillance des trains. Il s'agit des patrouilleurs scolaires. Chaque trajet comptera un premier patrouilleur au départ d'Allières ou des Sciernes puis un second à Lessoc (la personne en charge de conduire la navette Lessoc village-gare). Ces personnes amèneront les enfants jusqu'à l'école de Neirivue. Ce rôle ne peut donc pas être attribué à un contrôleur TPF. Un-e enseignant-e serait aussi défrayé-e au même tarif.

Pour mémoire, depuis 2016 et la modification de la loi scolaire, les transports scolaires incombent entièrement aux communes et non plus au canton.

3. Culture – sports – loisirs

Ce chapitre comprend le subventionnement des activités culturelles et les infrastructures de sports et loisirs.

Au budget 2024 était prévu la réalisation de la place de jeux de Lessoc qui a été réalisée cet automne pour un montant de CHF 39'000.

4. Santé

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique.

Ce chapitre est principalement constitué de charges liées.

L'augmentation principale provient du Réseau Santé Social de la Gruyère pour un montant de CHF 44'761 expliquée par le renforcement du personnel administratif et informatique, le renforcement des ressources du service d'aide et soins à domicile, l'augmentation des indemnités forfaitaires, soit les aides pour les proches aidants, et finalement l'augmentation des charges d'intérêts liés à la construction des EMS de Vuadens et Sorens.

5. Prévoyance sociale

Ce chapitre comprend les prestations sociales, les structures d'accueil, le chômage, les logements sociaux, l'aide sociale et le domaine de l'asile.

L'augmentation principale est l'aide matérielle destinée aux personnes dans le besoin (prestations allouées en espèces ou en nature).

6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre comprend les routes communales et les transports publics.

La diminution du budget s'explique par la réduction forfaitaire de 20% du budget dédié à l'entretien des routes et de l'éclairage public. Le budget 2024 comprenait aussi l'acquisition d'un véhicule pour le responsable des bâtiments, véhicule livré en novembre.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Pour l'approvisionnement en eau, l'entretien a été réduit au service minimum tant pour les heures allouées que pour le remplacement du matériel.

Le coût du pompage en direction du secteur Lys est inclus dans le budget 2025. Auparavant le secteur était alimenté par gravité. Cela représente des frais d'électricité évalués à CHF 20'000.

Pour les eaux usées, le budget d'entretien est aussi réduit. Cela permet de prévoir une attribution au fond destiné au maintien des infrastructures. Il est à noter que celui-ci est déficitaire de plus de CHF 125'000. Cet état de fait, hors du cadre de la loi, oblige à retrouver un équilibre rapidement (environ 5 ans).

Dans le poste de la gestion des déchets, le changement de prestataire à la déchetterie permet une économie de CHF 5'000.

Pour l'entretien des ouvrages de protection, le budget 2024 prévoyait l'endiguement du Torrent de Lessoc et des travaux pour la Marive à Albeuve. Le budget 2025 ne comprend que l'entretien des pièges à bois et un montant de réserve pour les intempéries.

8. Economie publique

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et les commerces.

Pour ce chapitre, l'expérience 2023 et 2024 a permis d'ajuster de CHF 20'000 les montants alloués à l'entretien des chemins, routes forestières et sentiers.

Joël Rey demande si la Corporation forestière Moléson (CFM) réalise un bénéfice et si ce montant est inclus dans les chiffres. Marc Beaud confirme un bénéfice qui n'a toutefois pas fait l'objet d'un dividende aux actionnaires pour 2024. De nombreux investissements se préparent pour la CFM notamment la création d'un nouveau centre forestier à la Tour-de-Trême. A futur, ce poste devrait rapporter des dividendes aux communes.

Raphaël Beaud rappelle que lors de la votation sur la CFM, un montant de CHF 100'000 par an avait été articulé. Marc Beaud confirme mais ce n'est pas le cas pour l'instant. François Both siège au comité de direction et Marc Beaud en tant que délégué. Le sujet a été traité lors de l'assemblée de la CFM et le Président a indiqué la même chose, soit au vu des futurs investissements, une trésorerie adéquate est nécessaire. Le Conseil communal travaille activement pour que les dividendes soient versés en mains communales.

François Both complète : il estime encore une à deux années nécessaires pour des investissements. Il y a la construction de ce bâtiment ainsi que l'achat d'une installation de câblage car actuellement ces travaux sont délégués. Il est aussi envisagé de produire à terme le bois d'énergie. François Both est confiant : on va y arriver mais il faudra encore un peu de temps.

9. Finances et impôts

Ce chapitre comprend les impôts, la péréquation financière intercommunale et l'administration de la fortune et de la dette (immeubles du patrimoine financier).

Les impôts sur les personnes physiques sont stables tandis qu'une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers est augmentée de CHF 55'000 pour s'établir à CHF 205'000. Les comptes 2022 et 2023 ont montré une moyenne de CHF 215'000.

Le revenu lié à la péréquation financière augmente de plus de CHF 26'000 et les taux hypothécaires bas permettent de diminuer les charges d'intérêts.

Comme 2024, le budget 2025 est largement déficitaire. Les phénomènes externes tels que l'augmentation des charges liées pèsent lourd. La construction de la nouvelle école, la phase de transition des transports scolaires et les réglages des charges du cercle scolaire constituent les points d'augmentation les plus importants.

Dans le même temps, les revenus fiscaux ne croissent que très légèrement, ceci malgré l'augmentation de la population.

Selon les règles en vigueur, un déficit est acceptable tant qu'il ne dépasse par le résultat net cumulé du bilan. Ce résultat se monte à CHF 8'761'285.55.

Dans la ligne de 2024, 2025 est une année de transition. Qui dit transition dit superposition de charges.

Madame Valérie Both, membre de la commission financière, fait lecture du rapport de la Commission financière au sujet du budget 2025 :

*La commission financière s'est réunie le 13 novembre, afin d'examiner le **budget du compte de résultats 2025 et les nouveaux investissements proposés.***

Budget du compte de résultats 2025 :

Le budget 2025 de la commune de Haut-Intyamou présente un déficit de 625'681.60 francs. Malgré les efforts considérables du Conseil communal pour réduire les dépenses, les charges continuent d'augmenter, notamment dans les domaines de la formation, de la santé et du social.

Le conseil communal a mis en place plusieurs mesures pour tenter de réduire les dépenses. En conséquence, certains entretiens et maintenances ont été réduits au minimum. Cela pourrait avoir des impacts à long terme sur l'infrastructure de la commune, nécessitant une attention particulière dans les années à venir.

Le déficit budgétaire de 625'681.60 francs pour 2025 est un défi significatif pour la commune de Haut-Intyamou. Cependant, nous saluons les mesures mises en place pour réduire les dépenses non essentielles. Ces initiatives montrent un engagement clair à maintenir la qualité des services tout en cherchant des solutions pour équilibrer le budget.

En conclusion, la Commission Financière donne un préavis positif au budget 2025, tout en soulignant l'importance de continuer à surveiller les dépenses et à explorer des solutions innovantes pour assurer la viabilité financière à long terme de notre commune.

2.4 Budget du compte des investissements

25.01 Liaison piétonne Lessoc-Gare

Mme Monteiro-Pissara, ingénieure chez CSD, prend la parole.

Le but de ce projet est de relier le village de Lessoc et la gare au moyen d'un chemin piétonnier sécurisé. Actuellement il n'existe aucune infrastructure de ce type sur cette route limitée à 80km/h. La vitesse sera aussi étudiée pour être abaissée à 60km/h ; le comptage du trafic est en cours.

Le tronçon est détaillé en 4 secteurs sur lesquels les interventions sont différentes. A proximité de la gare il existe déjà un trottoir existant dont l'état est à améliorer. Avant le barrage il y a un caniveau qui doit être couvert pour garantir la sécurité. Aucune intervention n'est prévue sur le barrage. Le cheminement piétonnier en gravier stabilisé est la solution retenue puisque la moins onéreuse. Ce chemin sera séparé de la route par une bande végétale pour plus de sécurité. En face des deux maisons à gauche en montant, il est prévu de créer un trottoir pour réaliser le moins d'emprise possible.

Eric Pythoud demande si les trottoirs se trouvent sur des parcelles privées ou sur la route actuelle. Mme Pissara indique qu'il reste une partie du domaine public à exploiter. Mais pour que le trottoir ait les bonnes dimensions, il y a un empiètement nécessaire sur les privés.

Il existe deux normes pour la largeur d'un trottoir : 1.80 m et 2.00 m. Selon son expérience, Mme Pissara précise que le SPC a tendance à refuser tout projet inférieur à 2.00 m. Malgré tout, le bureau CSD tentera un projet à 1.80 m.

François Both confirme que tous les propriétaires ont été informés et que 4 sur 7 ont déjà donné leur accord sur le projet présenté.

Serge Ramel demande si le point de mesure sur la rive droite est impacté par les modifications. Mme Pissara confirme que ce n'est pas le cas. De plus, la hauteur de la barrière du barrage est aux normes et ne sera pas touchée. Serge Ramel indique qu'elle est rouillée à certains endroits. La Commune pourra entreprendre des discussions avec Groupe E au besoin.

Yvan Fragnière s'interroge sur le déneigement de la partie du chemin en gravier gras. D'après Mme Pissara, plusieurs communes ont fait ce choix et ne rencontrent pas de problème particulier. La neige de la route n'ira pas forcément sur le trottoir étant donné la bande herbeuse de 80cm.

François Both indique qu'il y aura forcément des jours avec un débordement de la neige sur le trottoir. Ce point a déjà été abordé avec l'équipe de l'édilité. Il y aura lieu d'ouvrir d'abord la route et ensuite le trottoir.

Eric Pythoud souhaite connaître la différence de coût entre le gravier gras et un revêtement en goudron. Il estime que ce type de chemin en gravier, qui plus est en pente, risque d'être rapidement endommagé. Mme Pissara articule un montant de CHF 6000 d'entretien tous les 5 ans pour un revêtement en gravier. En goudron, le prix des travaux est estimé à 3x le montant présenté ce soir. CSD avait établi un premier projet pour un assainissement total de la route : trottoir, piste mixte pour les vélos, réfection de la route... Ces travaux étaient estimés à environ CHF 2 mio. Le canton ne subventionne aucunement ce type de projet. C'est donc la solution la moins chère et sans impact important pour l'entretien qui a été retenue.

Raphaël Beaud demande comment le déneigement sera effectué. François Both indique qu'idéalement cette tâche serait déléguée à un particulier ou une entreprise, défrayés. Si ce n'est pas le cas, il faudra envisager l'achat d'un véhicule adapté pour ce faire.

Joël Rey doute d'une plus-value de CHF 600'000 pour un revêtement en goudron. L'entretien et le déneigement sont à prendre en considération dans le montant de cette plus-value.

Cristina Beaud salue l'idée de réaliser une liaison piétonne qui profitera à l'ensemble de la population mais elle regrette le revêtement choisi. Elle trouve qu'une option avec un revêtement en goudron doit être étudiée ne serait-ce que pour les personnes qui se promènent avec une poussette par exemple. Boris Fringeli rappelle que l'état des finances ne permet pas d'envisager un coût plus important que celui présenté ce soir. Le chemin piétonnier présenté garantit la sécurité des usagers.

François Both rappelle que les tracteurs doivent pouvoir accéder aux prés. En cas de revêtement en goudron, il faudra réaliser un caisson très solide, il ne faut donc pas sous-estimer le coût de tels travaux.

Jean-Marie Pittet estime qu'un caisson en dur n'est pas forcément nécessaire : il y a deux endroits notamment où on peut sortir avec des tracteurs. Il trouve que le projet n'est pas abouti : pas de coût d'entretien, pas de solution pour le déneigement et aucun coût pour du goudron. Des montants doivent être présentés au risque de devoir traiter à nouveau ce dossier en assemblée dans peu de temps. Il aurait aimé deux variantes pour voter en toute connaissance de cause ce soir.

François Both indique que des réflexions ont été menées : il n'y a pas de solution simple. Le goudron ne résoudra pas tous les problèmes. Le Conseil communal a retenu la solution la moins onéreuse.

Eric Pythoud déplore que les personnes à mobilité réduite ne puissent emprunter ce chemin. Mme Pissara précise que le revêtement est accepté par les services cantonaux. Boris Fringeli rappelle que chaque année supplémentaire entraînera la dépense de CHF 80'000 pour la navette en bus.

Suite à la réflexion de **Lucio Lopez**, Mme Pissara confirme que le chemin envisagé est du gravier gras avec de la chaux (pareil au chemin de la cascade à Grandvillard).

L'investissement proposé comprend les phases suivantes : étude du projet, demande préalable, projet d'ouvrage et mise à l'enquête, phase d'appel d'offres aux entreprises, projet d'exécution, réalisation des travaux et mise en service.

La fin des travaux était initialement prévue à l'hiver 2025 mais devra être repoussée au printemps 2026.

L'investissement voté ce soir se monte à CHF 330'000, sans subvention possible, soit l'entier du montant à charge de la commune. La charge d'amortissement annuelle sur 40 ans à 2.5% représente CHF 8'250/an et la charge financière à CHF 4'950/an.

Yvan Fragnière souhaite savoir ce qui se passerait en cas de refus d'un propriétaire. A ce jour, aucun refus catégorique n'a été donné mais il existe une solution de rechange par rapport à l'entrée du village.

Concernant le projet de liaison piétonne entre le village et la gare de Lessoc pour CHF 330'000, la Commission financière pense que cet investissement est essentiel. Elle soutient pleinement ce projet et recommande son approbation.

25.01 Liaison piétonne Lessoc-Gare – CHF 330'000.-

Vote

L'assemblée accepte l'investissement pour une liaison piétonne Lessoc-Gare pour un montant de CHF 330'000.- par :

Oui : 44

Non : 18

Abstention : 10

L'investissement est donc accepté. Boris Fringeli remercie l'assemblée.

25.02 Approvisionnement en eau potable l'Etang

L'habitation de l'Etang était alimentée par une source communale, la source de Combarimbourg, située au nord de la source du Buth.

La qualité de l'eau est impropre à la consommation, cette habitation doit donc être alimentée par une source potable. Il s'agit d'une obligation communale et cantonale. Une conduite provisoire a été posée en surface mais une conduite hors gel doit être posée pour assurer cette alimentation en eau potable.

L'habitation serait raccordée à l'eau du Buth sans impact sur la route.

Ces travaux sont à la charge de la commune conformément au règlement communal relatif à la distribution d'eau potable (article 2.1) qui précise que la commune fournit dans les limites du périmètre de distribution et dans les limites de capacité, l'eau potable nécessaire à la consommation domestique.

Concernant le projet d'approvisionnement en eau potable de l'Etang pour CHF 133'000, la Commission financière soutient ce projet et recommande son approbation.

25.02 Approvisionnement en eau potable L'Etang – CHF 133'000.-

Vote

L'assemblée approuve l'investissement pour l'approvisionnement en eau potable à l'Etang pour CHF 133'000.- par :

Oui : 67

Non : 1

Abstention : 4

25.03 Correction trajet des conduites – Comba d'Avau

Cette correction est rendue nécessaire par le projet de stabulation. Les raisons de la prise en charge par la commune sont :

- Art 693 CCS qui précise que la commune n'a pas le choix
- Égalité de traitement avec les autres cas déjà rencontrés sur la commune
- Conformité avec la convention de passage qui renvoie à l'article 2.4 qui mentionne l'article 693 CCS

Concernant le projet de correction du trajet des conduites à la Comba d'Avau pour CHF 170'000, la Commission financière soutient ce projet et recommande son approbation.

25.03 Correction trajet des conduites Comba d'Avau – CHF 170'000.-

Vote

L'assemblée approuve l'investissement pour la correction du trajet des conduites à la Comba d'Avau pour CHF 170'000.- par :

Oui : 70

Non : 0

Abstention : 2

25.04 Remplacement véhicule édilitaire

Karine Beaud-Ropraz indique que cet investissement vise à remplacer le véhicule actuel qui a été mis en service en 2010 déjà. Le personnel a fait ce qu'il a pu pour l'entretenir jusqu'au bout. Les délais de livraison sont inconnus à ce jour. Les collaborateurs de l'édilité effectuent leur travail à satisfaction et ont besoin de véhicules adaptés pour le faire.

A la question de **Michel Grangier**, Karine Beaud-Ropraz indique que plusieurs offres ont été réclamées mais le choix final dépendra du délai de livraison, du prix et des fonctionnalités requises. Michel Grangier trouve le prix exagéré et estime que l'assemblée communale vote un point flou.

Christophe Grangier complète : il s'agit d'un véhicule pick-up 4x4, diesel, version une cabine et demie avec pont en alu fixe avec ridelles, coffre de rangement, porte-perche et système de levage léger.

Michel Grangier a trouvé un objet de ce type sur Autoscout 24 pour CHF 57'000. Boris Fringeli rappelle que l'assemblée vote un montant pour l'investissement mais en cas d'offre moins chère, on dépensera moins. Il s'agit donc d'un montant de CHF 73'000 au maximum.

Concernant le remplacement du véhicule édilitaire pour un montant maximum de CHF 73'000, la Commission financière estime cet investissement essentiel et urgent. Elle soutient donc ce projet et recommande son approbation.

25.04 Remplacement véhicule édilitaire – CHF 73'000.-

Vote

L'assemblée approuve l'investissement pour le remplacement du véhicule édilitaire pour CHF 73'000.- maximum par :

Oui : 59

Non : 5

Abstention : 8

25.05 Zone sportive de Neirivue

La place de sport de Neirivue a besoin de travaux d'aménagement notamment en vue de la concentration de l'ensemble des élèves à Neirivue qui pourront s'y rendre pour l'éducation physiques ainsi que pour le CS Neirivue qui ne l'utilise plus en raison de sa vétusté.

L'investissement de ce soir comprend la rénovation complète de l'installation de saut en longueur (selon une offre Realsport), la remise en état du terrain (suppression des trous et bosses, scarification). Le lieu serait agrémenté d'infrastructures pour rendre cette place attrayante pour les citoyens de la commune.

Raphaël Beaud demande si les travaux portent sur l'entier du terrain ou seulement la moitié (une partie accueille des moutons). Marc Beaud indique que la partie remise en état n'est pas définie. Du moment que les machines sont sur place il n'y a pas une variation importante sur le budget. La piste du saut en longueur représente le montant le plus élevé. Le CS Neirivue a fait part de son souhait de voir cette piste rénovée et les écoles n'ont pas réclamé d'espace supplémentaire.

Stéphane Pythoud aimerait savoir qui entretiendra ce terrain. Marc Beaud confirme que ce sera le personnel de l'édilité comme aujourd'hui.

Joël Rey demande s'il y a une possibilité d'échange de terrain en prévoyant cette zone sportive à côté de la nouvelle école. Marc Beaud reconnaît qu'une place de sport proche de l'école aurait du sens mais nécessiterait une modification du PAL car les parcelles sises à côté de l'école se trouvent en zone agricole. Cela n'est pas impossible mais représente une très longue procédure.

Pierre-Alain Jordan trouverait bien d'utiliser tout le terrain et pourquoi pas prévoir une piste finlandaise en plus du saut en longueur. Marc Beaud prend note de la remarque qui sera étudiée en fonction du budget et des besoins.

Alexis Pythoud souhaite savoir si le maintien et la remise en état de la piste du saut en longueur est une demande spécifique des écoles et du CS Neirivue. Il relève le coût important de cette installation. Marc Beaud confirme que c'est une demande du CS Neirivue. En cas de réalisation des travaux, le concours interne du CS Neirivue pourrait se dérouler à cet endroit plutôt qu'à Grandvillard comme actuellement.

Rafael Merino remarque que le projet se situe en zone S2 protection d'eau potable. Christophe Grangier a fait part de ce point lors d'une la vision locale. Il faudra veiller à cela durant la phase de travaux.

Stéphane Pythoud se demande si une piste finlandaise ne serait pas plus adaptée. Il trouve important d'aborder ce point avec le CS Neirivue. Marc Beaud confirme sa discussion avec Alexandre Geinoz, président du CS Neirivue, qui demande une réhabilitation de cette piste.

Philippe Marchon demande les coûts pour l'entretien annuel de ce terrain par l'édilité. *P.S. : les coûts d'entretien se montent à environ CHF 3'500 pour 48h de travail. Il s'agit d'une estimation puisque ces dépenses sont englobées dans le budget d'entretien global.*

Concernant le dernier investissement pour la zone sportive de Neirivue d'un montant de CHF 50'000, la Commission le soutient et recommande son approbation.

La Commission financière remercie Sandy Uldry, administratrice des finances, et à Marc Beaud, responsable des finances, pour leur travail dévoué dans l'élaboration de ce budget.

25.05 Zone sportive de Neirivue – CHF 50'000.-

Vote

L'assemblée approuve l'investissement pour la zone sportive de Neirivue pour CHF 50'000.- par :

Oui : 59

Non : 4

Abstention : 9

2.5 Préavis de la Commission financière

Voir sous chaque point le préavis de la commission financière.

2.6 Vote des investissements selon liste point 2.4

Voir sous chaque investissement le vote de l'assemblée communale.

2.7 Vote du budget du compte de résultats

Vote

L'assemblée approuve le budget 2025 du compte de résultats avec CHF 8'775'792.95 de charges pour CHF 8'150'111.35 de produits et un déficit prévu de CHF 625'681.60 par :

Oui : 66

Non : 1

Abstention : 5

Boris Fringeli remercie l'assemblée pour le soutien et l'approbation très majoritaire. Il remercie Sandy Uldry qui a fait un travail remarquable, Marc Beaud et l'ensemble de la Commission financière pour leur travail.

3 Nominations commissions

3.1 Commission financière

Suite à la démission de Lionel Burnand, que Boris Fringeli profite de remercier pour son engagement et son expertise professionnelle, il incombe à l'assemblée communale de nommer un remplaçant. Pour le remplacer, le Conseil communal propose la candidature de Marc Delacombaz.

L'assemblée accepte par acclamation l'élection de Marc Delacombaz.

3.2 Commission d'urbanisme

Suite à la démission de Céline Bouzenada-Sottas du Conseil communal, il incombe à l'assemblée communale de nommer un remplaçant. Le Conseil communal propose la candidature de Nicolas Haymoz.

L'assemblée accepte par acclamation l'élection de Nicolas Haymoz.

3.3 Commission de naturalisation

Suite à l'élection de François Both au Conseil communal, il incombe à l'assemblée communale de nommer un remplaçant à la commission de naturalisation. Le Conseil communal propose la candidature de Philippe Dufour.

L'assemblée accepte par acclamation l'élection de Philippe Dufour.

4 Divers

4.1 Point de situation sur la vente des parcelles et bâtiments communaux

Lors de l'assemblée communale du 15 mai dernier, la mise en vente de bâtiments communaux a été votée afin de financer la nouvelle école de Neirivue. Le Conseil communal estime nécessaire de tenir informée la population de l'avancement des démarches.

École de Montbovon : prix de vente affiché de CHF 580'000. Vente fermée suite à la réception d'une offre. Les discussions sont en cours avec le potentiel acquéreur d'où la confidentialité de certaines informations. L'agence immobilière a envoyé 27 dossiers de présentation pour 5 visites.

École d'Albeuve : prix de vente affiché de CHF 700'000. Ce dernier va être réévalué. Réception d'une seule offre en dessous du prix de vente minimum qui n'a pas été retenue. L'agence immobilière a envoyé 10 dossiers de présentation pour 6 visites.

Ancien atelier de couture de Neirivue : vente fermée suite à la réception d'une offre. Les discussions sont en cours avec le potentiel acquéreur d'où la confidentialité de certaines informations.

Ancien local du feu à Neirivue : bâtiment vendu au prix de CHF 190'000 à Samuel Geinoz. L'agence immobilière a envoyé 40 dossiers de présentation pour 14 visites et 7 offres reçues. L'offre retenue se situait dans la ligne des autres offres reçues.

Parcelles 1217 et 1332 à Neirivue : premiers biens vendus au montant de CHF 480'000 à Nikola Matos de la société Oxygair Sàrl. CHF 90'000 au-dessus du prix plancher. L'agence en charge de la vente a reçu 2 offres.

École de Neirivue : la vente était fermée jusqu'à ce lundi car des discussions étaient en cours avec un potentiel acquéreur qui s'est malheureusement retiré. Le bâtiment est complexe dans sa construction et l'espace des places de parc. Pour la suite, le Conseil communal a mandaté une société immobilière associée à un bureau d'architecture pour monter un projet.

Ecole Neirivue – place de jeux/cour de récréation

Pierre Alain Jordan revient sur un courriel de la commune qui mentionne une « cour d'école/place de jeux » à Neirivue. Il souhaite savoir comment va s'articuler la place de jeux avec l'école. Sera-t-elle accessible à tous, en tout temps ? Boris Fringeli reconnaît que la question n'a pas été approfondie. Le concept des architectes paysagistes part depuis le passage Arc-en-ciel et prend en compte tout le cheminement jusqu'à l'école. Il y aura trois espaces distincts. Il reconnaît toutefois que ce serait une mauvaise idée que de s'y rendre avec un petit durant la récréation. La place est toutefois disponible en libre accès après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et durant la période des vacances.

Raphaël Beaud rappelle que le projet était intitulé « Place du village » et non cour de récréation. Boris Fringeli précise que la place du village n'est pas encore réalisée étant donné une opposition toujours pendante. La place du village sera donc réalisée dans un second temps. Cela signifie que la cour de récréation est provisoirement séparée par un parking avec un passage sécurisé entre les deux.

Raphaël Beaud a constaté avec surprise la plantation d'un arbre sur la place sise en dessous de l'école de Neirivue alors que des places de parc étaient prévues. Boris Fringeli confirme que cet arbre faisait partie des plans des architectes paysagistes. Le Conseil communal a déjà demandé son déplacement. Il rappelle toutefois que cette place en zone libre ne pourra pas accueillir d'infrastructures officielles.

Déchetterie

Michel Grangier se demande si la carte déchetterie est toujours d'actualité : il a remarqué à plusieurs reprises des plaques étrangères ou d'autres cantons. Karine Beaud-Roprax rappelle que la déchetterie compte deux nouvelles collaboratrices très engagées. Ces dernières peuvent être amenées à réclamer la carte déchetterie en cas de doute. Un rappel sera fait au personnel de la déchetterie.

Gravière des Planbus

Au vu des montants articulés ce soir et de l'état des finances communales, **Joël Rey** s'interroge. Est-ce que réellement ça fait sens de s'opposer à un potentiel projet de gravière sur la commune ? Boris Fringeli donne son avis personnel : si la question était uniquement financière alors on irait de l'avant mais le dossier est bien plus complexe que ça. L'ensemble du Conseil communal est opposé à l'ouverture d'une gravière. Cette option n'est pas dans les mesures envisagées pour l'instant. Si cela devait changer, l'assemblée communale en serait informée. C'est le Conseil communal qui décide d'une mise en zone lors de la réception d'une demande de permis. Jusqu'à maintenant ce n'est pas le cas ; de plus, la commune n'a rien reçu de la société Orllati. Joël Rey demande si le Conseil communal va tenter de savoir la manne financière qu'un tel projet rapporterait à la commune. Boris Fringeli confirme que ce serait le cas. Ce point devrait alors faire l'objet d'une assemblée communale extraordinaire ou d'une séance d'information.

Rachel Rey aimerait connaître le motif du refus du Conseil communal puisqu'à Grandvillard la commune en tire de grands bénéfices. Boris Fringeli rappelle que le Plan sectoriel d'extraction des matériaux (PSEM) prévoit de régionaliser les projets. Le projet d'extension de Grandvillard, validé par sa population, serait largement suffisant pour les 30 ans à venir. Entre les gravières de Grandvillard et Villars-sous-Mont, la carrière de l'Évi pour laquelle la commune touche un petit dividende, l'Intyamon donne déjà pas mal de cailloux au reste du canton.

Rachel Rey se demande si le Conseil communal ne pourrait pas mettre des professionnels sur le dossier pour étudier une offre d'Orllati. Boris Fringeli propose déjà d'attendre une demande de permis officielle de l'entreprise. Le projet Orllati n'a jamais séduit le Conseil communal : il a été demandé à l'entreprise de transporter le gravier par le train et ils ont entrepris des démarches en ce sens. Leur projet prévoit de débarquer leur gravier à La Verrerie, soit aux portes de la Riviera.

Eric Pythoud a été approché concernant la zone au lieu-dit du Poyet en zone prioritaire. Est-ce que le Conseil communal a son mot à dire ? Boris Fringeli estime qu'une gravière à cet endroit entraînerait encore plus de désagréments pour la population, tant à Albeuve qu'à Lessoc.

Cheminement entre Albeuve et Neirivue

Lucio Lopez demande l'état du dossier pour un chemin piétonnier entre Albeuve et Neirivue. Boris Fringeli confirme que ce dossier a été abordé à de nombreuses reprises en séance du conseil. Une passerelle au-dessus de la Marivue devrait être surélevée à cause d'un risque de crue centennale. En cas de surélévation il faudrait donc prévoir un ascenseur. Il a donc été étudié de passer par la parcelle existante mais cette dernière débouche dans la forêt et un chemin piétonnier ne peut pas passer à cet endroit. La commune a approché les TPF car des modifications entre Albeuve et Neirivue sont prévues (modification de la courbe, suppression PN, passage sous la route...) mais le problème est toujours le même pour traverser la Marive. Du côté de l'usine MBF, le chemin est trop étroit. Toutes les idées de citoyens sont bienvenues.

Projet des TPF

Michel Grangier indique qu'avec le projet de modifications de la gare TPF à Albeuve, il y aura toujours des problèmes pour sortir du village. Boris Fringeli confirme que les travaux sont prévus pour l'été 2026 et seront conséquents. Depuis Neirivue jusqu'à la sortie d'Albeuve : correction conforme à la LHand des quais, suppression des places de parc devant MBF, empiètement de la route du côté du talus. La barrière actuelle sera remplacée par 5 barrières. La situation actuelle n'est pas convenable. Michel Grangier trouve que le dossier des TPF manque de réflexion et espère que la commune fera des remarques lors de sa mise à l'enquête.

Philippe Marchon a approché les TPF à ce sujet et tient à attirer l'attention de la population sur ce projet. Les TPF prévoient le même système que celui posé entre Bulle et Broc. Étant donné la grogne des riverains de cette région, il est important que les habitants d'Albeuve et Neirivue soient attentifs. Il rappelle la création d'une association de riverains qui se plaignent de bruit, vibrations et sont parfois contraints de déménager. Le projet est mal adapté selon lui. Boris Fringeli indique que le problème entre Bulle et Broc est dû à la pose de rames Domino. Cela ne peut pas nous concerner puisque l'Intyamon dispose d'une voie métrique. Philippe Marchon précise que les TPF ne garantissent pas aucun bruit.

A la question de **Pierre Alain Jordan**, Boris Fringeli confirme les travaux de la gare de Neirivue sont prévus pour 2026. Les autorisations de l'office fédéral des transports peuvent prendre du temps mais tous les propriétaires ont été approchés par les TPF.

Nouvelle école Neirivue

Raphaël Beaud souhaite avoir un point de situation sur le budget de l'école à Neirivue. Boris Fringeli indique que les coûts ont été maîtrisés malgré le renchérissement et les plus-values. Marc Beaud indique que le budget total de CHF 15'860'000 sera tenu. Il est difficile d'avoir une projection du coût final car les dernières factures arriveront en janvier et il reste encore la place du village à réaliser. On peut toutefois articuler un montant de CHF 300'000 de moins que le budget total. Le budget est suivi de manière exemplaire.

Boris Fringeli tient à remercier l'assemblée pour les débats intéressants de ce soir. Il souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de fin d'année et en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

Plus personne ne demande la parole. L'assemblée est levée est à 22h50

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire
Laura Barthe


Le Syndic
Boris Fringeli
